

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES

DU PILIER FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

EN VIGUEUR DEPUIS LA RENTRÉE 2022-2023

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

Le pilier Français langue étrangère (FLE) vise à décrire, analyser et problématiser les domaines, les spécificités, l'histoire et les enjeux du français langue étrangère (ou français langue seconde). Quatre axes majeurs sont notamment étudiés à l'ILCF, à savoir les transferts et les contacts, les genres et les typologies, l'adéquation à la situation et enfin les textes et leurs contextes.

Ce pilier de Bachelor en Lettres et sciences humaines est fondé sur l'acquisition et la compréhension de connaissances fondamentales et pratiques en français langue étrangère (FLE). Une importance prépondérante est accordée aux compétences de communication, à l'apprentissage en autonomie, à l'expression d'un jugement personnel et à l'interculturalité.

Le pilier FLE est ouvert aux francophones et aux non-francophones (min. B2). Les étudiant-e-s non francophones n'ayant pas un niveau B2 auront deux ans pour arriver à ce niveau et le valider, avant le début de leur cinquième semestre. Il leur est recommandé de suivre les modules A, B, C et F du *Certificat B2* et/ou les modules G, H, I et J du *Diplôme C1*.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier FLE peut être étudié sous les trois formes suivantes :

- Pilier minimal à 30 ECTS ;
- Pilier secondaire à 60 ECTS ;
- Pilier principal à 90 ECTS.

L'enseignement est structuré en modules : les modules 1 à 3 forment le socle de base de 30 ECTS dans le pilier ; ils doivent être validés en principe au plus tard à la fin du 3^e semestre d'étude.

Le pilier secondaire est constitué des modules 1 à 6 de 60 ECTS.

Le pilier principal est constitué de l'ensemble des modules (1 à 9) de 90 ECTS.

Les piliers secondaires et principaux proposent des enseignements optionnels de sorte à permettre aux étudiant-e-s intéressé-e-s de bénéficier de fenêtres de mobilité offertes après le suivi du socle de base et de valider les enseignements en mobilité en lieu et place des enseignements figurant au plan d'études.

Les modules 6 et 9 (compétences transversales) comprennent des enseignements spécifiques au sein de l'ILCF ou dans d'autres instituts de la FLSH (liste d'enseignements fermée).

Le **Module 1** est constitué d'un cours de méthode consacré à la typologie des langues, d'un cours introductif à l'histoire de langue et d'un atelier.

Le **Module 2** comprend deux cours de méthodes, consacrés à la syntaxe et la sémantique lexicale, ainsi qu'un cours d'introduction à la phonétique théorique.

Le **Module 3** comporte un proséminaire sur les fondements culturels européens et un proséminaire sur les textes fondateurs.

Le **Module 4** se compose d'un cours de méthode sur le français en contexte, d'un cours d'introduction sur les compétences communicatives, d'un proséminaire sur la langue et ses représentations et d'un atelier sur les genres textuels.

Le **Module 5** comprend un séminaire sur les littératures en relation et deux ateliers d'analyse textuelle.

Le **Module 6** est constitué d'enseignements optionnels à choisir selon une liste fermée d'enseignements à l'ILCF ou dans d'autres instituts de la FLSH, *en accord avec la-le responsable de pilier*.

Le **Module 7** est composé d'un cours de spécialisation et d'un séminaire sur la didactique du FLE.

Le **Module 8** se compose de deux ateliers sur les écrits académiques et les méthodes de recherche, et de la rédaction du mémoire de Bachelor, sous forme de travail de recherche personnel.

Le **Module 9** est constitué d'enseignements optionnels à choisir selon une liste fermée d'enseignements à l'ILCF ou dans d'autres instituts de la FLSH, *en accord avec la-le responsable de pilier*.

STRUCTURE DES ETUDES

<i>Pilier minimal (30 ECTS)</i>	<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>Pilier principal (90 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Spécificités du FLE	Module 1 : Spécificités du FLE	Module 1 : Spécificités du FLE	12
Module 2 : Analyse systémique de la langue	Module 2 : Analyse systémique de la langue	Module 2 : Analyse systémique de la langue	9
Module 3 : Cultures en contact	Module 3 : Cultures en contact	Module 3 : Cultures en contact	9
	Module 4 : Analyse linguistique	Module 4 : Analyse linguistique	12
	Module 5 : Littérature en contexte	Module 5 : Littérature en contexte	12
	Module 6 : Connaissances transversales 1	Module 6 : Connaissances transversales 1	6
		Module 7 : Enseignement/apprentissage du FLE	12
		Module 8 : Pratiques de l'écriture académique et mémoire	12
		Module 9 : Compétences transversales 2	6

Programme des cours

Le programme des cours détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. Le programme des cours est actualisé chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension :
 - maîtriser un savoir fondamental sur le FLE, la linguistique, la littérature et l'histoire culturelle européenne ;
 - identifier les enjeux et les problématiques de l'apprentissage/enseignement du FLE ;
 - mettre en relation les problèmes spécifiques avec les grands enjeux des domaines étudiés.
2. Application des connaissances et de la compréhension :
 - reconnaître et produire des textes de différents genres et registres ;
 - analyser des questions et des enjeux de transferts linguistiques et culturels ;
 - élaborer des processus de transmission des savoirs ;
 - développer sa capacité d'argumentation dialectique.
3. Capacité de former des jugements :
 - élaborer un jugement critique sur un document en le fondant sur des hard skills (connaissances techniques et scientifiques, compétences linguistiques et culturelles, etc.) et des soft skills (souplesse cognitive, prise de recul, écoute, créativité, intelligence émotionnelle, etc.) ;
 - rattacher les domaines étudiés (FLE, linguistique, littérature, histoire culturelle) à des problématiques sociales contemporaines.
4. Savoir-faire en termes de communication :
 - formuler clairement un avis objectif et critique dans les domaines étudiés ;
 - mettre en œuvre des capacités de travail collaboratif et de communication interculturelle ;
 - adapter sa communication au contexte.
5. Capacités d'apprentissage en autonomie :
 - adopter une position critique face à des approches scientifiques et des pratiques pédagogiques variées ;
 - élaborer ses propres stratégies d'apprentissage ;
 - utiliser les ressources scientifiques appropriées ;
 - mener de manière indépendante une recherche scientifique.